



ACTUS

22/10/2018

N°238

Part variable pour les CET : la DRH nous donne raison

Nous avons interpellé la Direction des ressources humaines d'Orange sur le fait que dans certaines entités, la part variable n'était plus versée aux collègues utilisant leur droit à CET (Compte Épargne Temps) au prétexte de l'impossibilité de fixer des objectifs durant la période d'absence. Or, nos accords (cf. accord pour tous du 2/2/2000 & accord social du 09/01/1997) précisent que la période du congé ouvrant droit à indemnisation dans le cadre du CET est assimilée à une période d'activité. Le salarié doit percevoir, pendant ce congé, une indemnisation calculée sur la base du salaire perçu au moment de la prise de congé. Pour un salarié dont le contrat de travail inclut une part variable, celle-ci doit donc être préservée pendant le congé payé. La Direction vient de nous donner raison et elle s'est engagée à ce que « la préservation de la part variable durant l'utilisation des congés CET soit mise en œuvre de façon homogène dans l'ensemble des entités ».

Orange reste le meilleur réseau mobile

L'Arcep a publié les résultats de sa 19ème enquête annuelle d'évaluation de la qualité de service des opérateurs mobiles métropolitains les plus répandus : navigation web, lecture de vidéo, transfert de données, SMS et appels vocaux. Sur les réseaux mobiles des quatre opérateurs, la qualité des services « data »

s'améliore dans toutes les zones. Orange affiche les meilleurs résultats sur l'ensemble des mesures.

Bouygues Telecom prend globalement l'avantage sur SFR et Free Mobile obtient des résultats sensiblement moins bons sur un grand nombre d'indicateurs. En zone rurale, Bouygues Telecom obtient les meilleurs résultats pour les services voix, SMS et data, devant SFR puis Orange. Les mauvais résultats de Free Mobile s'expliquent notamment par une couverture 4G moins étendue que celle des autres opérateurs. Les zones rurales restent beaucoup moins bien loties que les villes. Les efforts des opérateurs pour déployer la 4G et proposer un haut niveau de service data à leurs clients doivent donc se poursuivre en cohérence avec le « New Deal » mobile, l'accord signé avec l'État en janvier 2018 par les 4 opérateurs pour apporter une couverture mobile de qualité dans les zones peu ou mal couvertes.

L'Etat renonçait alors à renflouer ses caisses à l'occasion du renouvellement des licences d'utilisation de certaines fréquences.

SFR hors déontologie

Pour enrayer les défections en cascade d'abonnés mécontents, la direction de SFR n'a rien trouvé de mieux que de sanctionner des salariés jugés trop conciliants avec leurs clients. Au moins deux entretiens préalables au licenciement auraient déjà eu lieu en octobre.

Certains salariés ont été piégés lors de « visites mystères » réalisées cet été par de faux clients prétendant vouloir mettre fin à leur abonnement. Une note interne interdisait déjà formellement depuis septembre 2017 de transmettre le numéro du service clients, les coordonnées du service résiliation ou encore le code pour passer d'un opérateur à l'autre.

Ces pratiques, étrangères à toute déontologie et pour certaines à la limite de la légalité, ont été vigoureusement condamnées par les Organisations Syndicales. Pour FOCOM, les salariés comme les clients doivent être respectés et ce n'est pas par une chasse aux sorcières que SFR redressera sa situation très dégradée comme le confirme à nouveau l'enquête de l'ARCEP. C'est en investissant, en particulier dans les réseaux, et en recrutant.

FOCom contre le fichage sans ambiguïté

L'existence de fichiers concernant des responsables syndicaux à FO a été révélée par la presse ces derniers jours. Ces fichiers par leurs contenus portent atteinte à la dignité des personnes concernées et ne sauraient être tolérés dans un monde respectant les droits de l'Homme et a fortiori dans une organisation syndicale fondée sur son attachement à la liberté. Depuis ces faits, la Confédération FO a pris les mesures nécessaires pour mettre fin à ces pratiques et rétablir un fonctionnement conforme à nos valeurs et nos traditions. Aujourd'hui, les syndicats FO poursuivent leur action pour la défense des intérêts matériels et moraux des salariés. Ainsi ils poursuivent le combat contre les mesures gouvernementales qui aggravent les inégalités, remettent en cause le modèle social et provoquent désarroi et refus dans toutes les couches de la société. Plus que jamais résister, revendiquer, reconquérir. Adhérez à FOCOM !

Pour tout contact :

martine.bayard@fo-com.com